

RENSEIGNEMENTS INTENDANCE

❖ TARIFS SCOLAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2015 :

	INTERNAT	DEMI-PENSION
ANNUEL	1 448.19 €	505.80 €
TRIMESTRIEL		
Janvier à Avril	522.96 €	182.65 €
Mai à Juillet	362.05 €	126.45 €
Septembre à Décembre	563.18 €	196.70 €

❖ PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES :

L'établissement fonctionne sur le principe du forfait. Les frais scolaires sont payables au début de chaque trimestre. Ils peuvent être payés mensuellement. Un échéancier est remis aux élèves en début de trimestre.

❖ REMISE DE PRINCIPE :

La présence simultanée en qualité de demi-pensionnaire ou de pensionnaire **d'au moins trois enfants dans un ou plusieurs établissements publics du second degré** donne lieu à une réduction de tarif sur la pension ou la demi-pension. Les familles concernées compléteront soigneusement le document intendance qui leur sera remis dans le courant du 1^{er} trimestre.

❖ BOURSES NATIONALES :

✓ Campagne de bourses : Au mois de janvier/mars

- pour les élèves en classe de 3^{ème} générale, d'insertion, de SEGPA, 3^o MDP6 : la demande de bourses doit être faite au collège.

- pour les élèves de Lycée Général, Professionnel ou Technologique n'ayant jamais bénéficié d'une bourse de second degré : une information est adressée à chaque famille afin de constituer une demande de bourses si la situation le nécessite.

Nouveauté 2015 :

Vous trouverez sur le site du Ministère de l'Education Nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid86464/bourses-de-lycee.html>, un simulateur de bourses de lycée qui vous permet d'obtenir une estimation personnalisée. Ce simulateur vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2015.

✓ Campagne de bourses : Au mois de septembre

- pour les élèves arrivant de 4^{ème}, CFA, Enseignement agricole ou de la Santé, le CNED et le retour en formation : une campagne complémentaire a lieu dès la rentrée scolaire. Les familles intéressées devront en faire la demande auprès du Service Intendance dès la rentrée de septembre.

❖ **BOURSE PROVISOIRE :**

Aucune bourse provisoire ne pourra être attribuée aux élèves antérieurement scolarisés dans des établissements relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et ayant omis de déposer un dossier lors de la campagne.

Cette bourse provisoire concerne uniquement les élèves non boursiers dans le cas de décès de l'un des parents avant l'enfant à charge et survenu après la campagne nationale de bourse.

• **A TITRE INDICATIF TARIF BOURSES POUR 2014-2015 :**

Montant de la part de bourses : 15.10 €

Prime d'internat (pour les élèves internes boursiers seulement) : 85.49 € par trimestre

Classes	Prime de Qualification versée par trimestre	Prime versée une seule fois en fin de 1 ^{er} trimestre		
		Prime d'entrée en Première	Prime d'entrée en Terminale	Prime d'Équipement
1 ^{ère} année CAP 2 ans	145.28 €			341.71 €
2 ^{ème} année CAP 2 ans	145.28 €			
CAP 1 an Marqueteur	145.28 €			
1 ^{ère} Professionnelle, BMA		217.06 €		
Terminale Profession., BMA			217.06 €	
1 Bac Pro 3 ans /AEA	145.28 €			341.71 €
2 Bac Pro 3 ans/AEA		217.06 €		
3 Bac Pro 3 ans/AEA			217.06 €	

Les bourses sont déduites des frais scolaires, seul l'excédent est versé aux familles en fin de trimestre.

❖ **OPERATION COUP DE POUCE :**

Aide forfaitaire octroyée par le Conseil Régional pour tous les lycéens inscrits pour la première fois au lycée. Pour tout renseignement aller sur Internet : www.coupsdepouce.aquitaine.fr, code lycée : (inconnu à ce jour : à demander à la rentrée). Vous munir d'un relevé d'identité bancaire ou postal (si vous n'avez pas internet l'inscription se fera sur place au lycée).

❖ **FONDS SOCIAL LYCEEN :**

Aide exceptionnelle octroyée par l'établissement pour faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des élèves ou leur famille, pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Une demande doit être effectuée avant chaque fin de trimestre auprès du service intendance.

Le dossier est disponible chez la C.P.E ou au service intendance, et peut être instruit avec l'aide de l'assistante sociale si besoin.